



Association humanitaire • loi 1901 • JO n°9 du 27 février 2010

## Bulletin de soutien en faveur des victimes du terrorisme

À retourner à l'association « France Europe Beslan »  
9, impasse Denis Dulac  
F-94700 Maisons-Alfort

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse Postale : .....

Adresse de courriel : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

- (1)(2) **Verse un don de .....€** (Conformément au règlement intérieur, seuls les donateurs ayant fait un versement annuel de 30 € et plus, auront la qualité de membre et seront convoqués à l'assemblée générale).

**En France, 66% DE VOTRE DON DEDUCTIBLES DE VOS IMPÔTS.  
Si vous voulez donner 30€, faites un don de 90€, l'état  
rembourse 59,40€**

- (1)(3) S'inscrit comme membre bénévole actif pour la recherche de financement
- (1)(3) S'inscrit comme membre bénévole actif pour l'encadrement des enfants lors de leur séjour en France

(1) Cochez la case de votre choix. Plusieurs choix possibles.

(2) **Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant une déduction fiscale de 66% des sommes versées.**

Pour le paiement vous pouvez :

- soit faire un chèque à l'ordre de « France Europe Beslan » et l'envoyer à l'adresse suivante :  
9, impasse Denis Dulac 94700 Maisons-Alfort
- soit faire un virement sur le compte bancaire (La Banque Postale – Paris) de l'association dont les références sont les suivantes

**IBAN : FR76 2004 1000 0157 6098 1S02 020 BIC : PSSTFRPPPAR**

- soit vous connecter sur le site [www.france-beslan.fr](http://www.france-beslan.fr) et cliquer sur le bouton « DON » afin de payer au moyen d'une carte de crédit (VISA, MASTERCARD etc) ou au moyen de votre compte PAYPAL.

(3) Pour être bénévole et bénéficier de l'assurance de l'association, la qualité de membre est obligatoire

« France Europe Beslan » 9, impasse Denis Dulac 94700 Maisons-Alfort, [france.beslan@gmail.com](mailto:france.beslan@gmail.com)  
tél : +33.(0)6.71.40.79.87 [www.france-beslan.fr](http://www.france-beslan.fr)